N° 415

03 JUIN 2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

JOURNAL OFFICIEL DU TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

SOMMAIRE

NUMERO SPÉCIAL

J.O.W.F

SOMMAIRE ANALYTIQUE

PUBLICATIONS DIRECTES

Circonscription d'Uvéa

PUBLICATIONS DIRECTES

Circonscription d'Uvéa

Délibération n° 2016-08 du jeudi 14 avril 2016 constatant la destination des Notables (Aliki Fa'u) du royaume d'Uvéa et l'installation de nouveaux Notables (Aliki Fa'u), membres du Conseil de Circonscription d'Uvéa.

LE CONSEIL DE LA CIRCONSRIPTION D'UVEA

VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'outre-mer, notamment ses articles 3, 17, 18 ;

VU l'arrêté n° 19 du 20 mai 1964 portant organisation des circonscriptions administratives, modifié par l'arrêté n° 294 du 06 août 2007 ;

VU la vacance du trône du royaume d'Uvéa ;

Considérant la destitution de l'ensemble des ministres coutumiers lors de la réunion du vendredi 1er avril 2016 acté par déclaration solennelle du même jour ;

Considérant l'avis favorable émis par le conseil ;

Conformément aux textes susvisés ;

A dans sa séance du jeudi 14 avril 2016,

ADOPTE :

Les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 19 du 20 mai 1964 modifié, est constatée, à compter du vendredi 1er avril 2016, la cessation des fonctions de :

- Sosefo LIUFAU de la fonction de MAHE FOTUAIKA ;
- Pasilite HENSEN de la fonction de ULUI MONUA ;
- Mikaele TAUHAVILI de la fonction de KULITEA ;
- Kalolo HANISI de la fonction de FOTUATAMAI ;
- Valeliano LENATO de la fonction de MUKOIFENUA.

Ces personnes perdent leur titre de membre du Conseil de Circonscription d'Uvéa.

Article 2 : Est constatée, à compter du mercredi 13 avril 2016, la désignation des Notables (Aliki Fau) suivants :

- Mikaele HALAGAHU en qualité de KALAE KIVALU, du royaume d'Uvéa, en remplacement de Kusitino MANAKOFAIVA ;
- Apitone MUNIKIHAAFATA en qualité de MAHE FOTUAIKA, du royaume d'Uvéa, en remplacement de Sosefo LIUFAU ;
- Sosefo SISELO en qualité de ULUI MONUA, du royaume d'Uvéa, en remplacement de Pasilite HENSEN ;
- Soane ASI en qualité de KULITEA, du royaume d'Uvéa, en remplacement de Mikaele TAUHAVILI ;
- Hiasinito FULUTUI en qualité de FOTUATAMAI, du royaume d'Uvéa, en remplacement de Kalolo HANISI ;
- Paulo LIOGI en qualité de MUKOIFENUA, du royaume d'Uvéa, en remplacement de Valeliano LENATO.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au chef du territoire pour insertion dans le journal officiel de Wallis et Futuna.

Le KALAE KIVALU,
Président du Conseil par intérim,
Mikaele HALAGAHU

MAHE FOTUAIKA,
Apitone MUNIKIHAAFATA

UILUI MONUA,
Sosefo SISELO

KULITEA,
Soane ASI

FOTUATAMAI,
Hiasinito FULUTUI

MUKOIFENUA,
Paulo LIOGI

Délibération n° 2016-09 du lundi 18 avril 2016 constatant l'installation de Monsieur Patalione KANIMOA en qualité de HAU (Chef traditionnel) du royaume d'Uvéa.

LE CONSEIL DE LA CIRCONSRIPTION D'UVEA

VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'outre-mer, notamment ses articles 3, 17, 18 ;

VU l'arrêté n° 19 du 20 mai 1964 portant organisation des circonscriptions administratives, modifié par l'arrêté n° 294 du 06 août 2007 ;

VU la vacance du trône du royaume d'Uvéa ;

Considérant la cérémonie d'intronisation qui s'est déroulée au Palais Royal à la Place Sagato Soane le dimanche 17 avril 2016 ;

Considérant l'avis favorable émis par le conseil ;

Conformément aux textes susvisés ;

A dans sa séance du lundi 18 avril 2016,

ADOPTE :

Les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 19 du 20 mai 1964 modifié, est constatée à compter du dimanche 17 avril 2016, la désignation de Monsieur Patalione Kapeliele KANIMOA en qualité de Chef traditionnel (HAU), du royaume d'Uvéa, en remplacement de Monsieur Kapeliele FAUPALA.

Article 2 : L'intéressé porte le titre coutumier de : « Lavelua Patalione KANIMOA TAKUMASIVA AISAKE ».

Article 3 : La présente délibération sera transmise au chef du territoire pour insertion dans le journal officiel de Wallis et Futuna.

Le KALAE KIVALU,
Mikaele HALAGAHU

LAVELUA,
Patalione KANIMOA
TAKUMASIVA AISAKE

MAHE FOTUAIKA,
Apitone MUNIKIHAAFATA

UILUI MONUA,
Sosefo SISELO

KULITEA,
Soane ASI

FOTUATAMAI,
Hiasinito FULUTUI

MUKOIFENUA,
Paulo LIOGI

Délibération n° 2016-10 du mardi 31 mai 2016 constatant la destitution d'un Chef de district (Faipule) et des chefs de village du royaume d'Uvéa et l'installation d'un nouveau Faipule et de nouveaux Chefs de village (Pule Kolo).

LE CONSEIL DE LA CIRCONSRIPTION D'UVEA

VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'outre-mer, notamment ses articles 3, 17, 18 ;

VU l'arrêté n° 19 du 20 mai 1964 portant organisation des circonscriptions administratives, modifié par l'arrêté n° 294 du 06 août 2007 ;

VU la délibération n° 2016-08 du jeudi 14 avril 2016 constatant la destination des Notables (Aliki Fa'u) du royaume d'Uvéa et l'installation de nouveaux Notables (Aliki Fa'u), membres du Conseil de Circonscription d'Uvéa ;

VU la délibération n° 2016-09 du lundi 18 avril 2016 constatant l'installation de Monsieur Patalione KANIMOA en qualité de HAU (Chef traditionnel) du royaume d'Uvéa ;

Considérant l'avis favorable émis par le conseil ;

Conformément aux textes susvisés ;

A dans sa séance du mardi 31 mai 2016,

ADOPTE :

Les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 19 du 20 mai 1964 modifié, est constatée :

- à compter du 24 avril 2016 la cessation des fonctions de :
  - Setefano KOLOTOLU de la fonction de MAKAKELE, chef de village de Tufu'one
  - Mikaele VAITANAKI de la fonction de HEU, chef de village de Vaitupu ;
- à compter du 14 janvier 2016 la cessation des fonctions de Nikola VAITANOA de la fonction de TUI MATA-UTU
- à compter du 28 mai 2016 la cessation des fonctions de :
  - Maleko LIUFAU de la fonction de FAIPULE de Mu'a
  - Tavite KUKUVALU de la fonction de AHOMALUMALU, chef du village de Malaefoou
  - Patelise VAITANAKI de la fonction de MAUFEHI, chef de village de Alele

Ces personnes perdent leur titre de chef de village ou de district.

Article 2 : Est constatée, à compter du 24 avril 2016, la désignation des chefs de village suivants :

- Leone KOLOTOLU en qualité de KAIFEVILI, chef de village de Tufuone, district de Hihifo en remplacement de Setefano KOLOTOLU ;
- Vahai TUULAKI en qualité de HEU, chef de village de Vaitupu, remplacement de Mikaele VAITANAKI.

Est constatée à compter du dimanche 22 mai 2016, la désignation de Atelea VAITOTAI MAUTAMAKIA, en qualité de TUI MATA-UTU, chef de village de Mata-Utu, en remplacement de Nikola VAITANOA.

Est constatée à compter du samedi 28 mai 2016, la désignation des chefs suivants :

- Pulunone LAKALAKA en qualité de FAIPULE du district de Mu'a, du royaume

d'Uvéa, en remplacement de Maleto LIUFAU ;

- Asesione MULIAKAAKA en qualité de AHOMALUMALU, chef du village de Malaefoou, en remplacement de Tavite KUKUVALU ;
- Ieleneo AUTOMALO en qualité de MAUFEHI, Chef du village de Alele, en remplacement de Patelise VAITANAKI.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au chef du territoire pour insertion dans le journal officiel de Wallis et Futuna.

Le KALAE KIVALU,
Mikaele HALAGAHU

LAVELUA,
Patalione KANIMOA
TAKUMASIVA AISAKE

MAHE FOTUAIKA,
Apitone MUNIKIHAAFATA

UILUI MONUA,
Sosefo SISELO

KULITEA,
Soane ASI

FOTUATAMAI,
Hiasinito FULUTUI

MUKOIFENUA,
Paulo LIOGI

TARIFS DES ABONNEMENTS

Prix de vente au numéro ....500 Fcfp
Voie ordinaire
WALLIS : 6 mois ....3 300 Fcfp
et FUTUNA : 1 an ....6 600 Fcfp
Voie aérienne
Nouvelle-Calédonie : 6 mois ....7 600 Fcfp
Fidji : 1 an ....11 200 Fcfp
Métropole : 6 mois ....7 400 Fcfp
Etranger : 1 an .... 14 800 Fcfp

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion ....800 Fcfp/la ligne
Insertion de déclaration d'association ....7 000 Fcfp
Les abonnements et sommes dues à divers titres sont payables d'avance à la Direction des Finances Publiques de Mata-Utu.
Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du : Directeur des Finances Publiques du Territoire

Téléphone : (681) 72.11.00 – Internet : http://wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Nos-publications/Publications-administratives/Journal-Officiel-de-Wallis-et-Futuna-JOWF